

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°15-2024

OBJET :

Permis de stationnement sur le domaine public (mise en place d'un échafaudage)

RUE DE GLATIGNY

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la demande faite par la commune de COULOMMES pour l'entreprise QUINCY RENOV entreprise de maçonnerie sis 3 rue du Moulin à vent 77860 QUINCY VOISINS sollicitant l'autorisation de mettre en place un échafaudage à compter du 23 Avril 2024 jusqu'à la fin des travaux pour effectuer des travaux de ravalement rue de Glatigny sur le mur d'entrée de l'atelier municipal,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE 1

l'entreprise QUINCY RENOV est autorisée à occuper le domaine public routier communal en vue d'installer un échafaudage rue de Glatigny (entrée de l'atelier municipal en laissant un passage suffisant pour la libre circulation des piétons.

ARTICLE 2

La mise en place de l'échafaudage nécessitera les dispositions suivantes :

- ledit échafaudage sera muni d'un rideau de protection
- le chantier devra être réglementairement signalé le jour et éclairé la nuit
- l'entreprise QUINCY RENOV sera responsable de tout accident et de toute gêne apportée à la circulation qui ne sera pas interrompue,
- la fabrication du mortier est formellement interdite sur la voie publique
- la durée des travaux ne devra pas excéder trois mois

ARTICLE 3

l'entreprise QUINCY RENOV informera le Maire de la commune du début des travaux

ARTICLE 4

La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par la commune conjointement avec l'entreprise QUINCY RENOV

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

ARTICLE 6

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Agence Routière Territoriale de Coulommiers
- Entreprise QUINCY RENOV

Coulommès, le 18 Avril 2024

Madame le Maire

Françoise BERANRD

